



## COMPTE RENDU

### Bureau

### Communautaire

Du 07/11/2017

L'an deux mille dix –sept, le sept novembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau communautaire de la Communauté de communes Roumois Seine, légalement convoqués, se sont réunis à Bourg Achard, au siège de la collectivité.

Étaient présents,

M. Benoît GATINET, M. Mary-Dominique ROUAS, M. Fernand LENOIR, M. Laurent VALLEE, M. Bernard CHRISTOPHE, M. Philippe MARIE, M. Dominique MEDAERTS, M. Jean-Pierre DENIS, Mme Monique MOUILLIERE, M. Jean QUETIER, M. Didier GUERINOT, Mme Christine VANDUFFEL, Mme Gaby LEFEBVRE, Mme Gwendoline PRESLES, M. Jean-Marie GUENIER, M. Abed KARNOUB.

Absents ou excusés.

M. Hervé CAILLOUEL donne pouvoir à Mary-Dominique ROUAS

M. Hugues BOURGAULT

---

#### Projet de décision N° B/57-2017 - Objet : Avenant N° 1 avec la société Via France

---

Le Président expose :

Le 30 janvier 2015, l'ex Communauté de Communes de Bourgtheroulde-Infreville a notifié à la société VIAFRANCE NORMANDIE un marché à bons de commande n°2014-02 portant réalisation de travaux d'entretien de la voirie communautaire – Années 2015-2016-2017. Ce marché à bons de commande était pourvu d'un montant maximum annuel de commandes de 1 000 000€ T.T.C.

Conformément au VI de l'Article 26 du Code des Marchés Publics, applicable à tout marché public pour lequel un avis d'appel à la concurrence a été envoyé avant le 1er avril 2016, la valeur totale initiale du marché était ainsi de 3 000 000€ T.T.C.

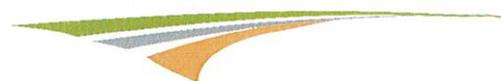
Le service voirie a manifesté son souhait d'intégrer au marché initial un certain volume de travaux supplémentaires et de relever, par voie de conséquence, le montant maximum annuel de commandes pour la dernière année d'exécution.

Un avenant n°1, avec incidence financière, est ainsi à approuver. Le montant de l'avenant est de 132 827,63€ H.T., soit 159 393,16€ T.T.C., représentant une augmentation de 5,313% de la valeur totale initiale du marché. Ce volume supplémentaire de travaux correspond à la commande des trois chantiers suivants :

Commune	Site	Montant T.T.C.
Flancourt-Crescy-en-Roumois	Rue des Fourgues	56 427,94€
Saint-Ouen-de-Thouberville	Rue de la Londe	58 615,02€
Barneville-sur-Seine	Rue de la Bourgeoisie	44 350,30€

Administration Générale  
666 rue Adolphe Coquelin  
B.P 3  
27310 BOURG ACHARD

02 32 57 95 28  
contact@roumoiseine.fr  
www.roumoiseine.fr



Le marché conclu par l'ex Communauté de Communes de Bourgtheroulde-Infreville, bien qu'inférieur aux seuils de procédure formalisée, a été lancé selon une telle procédure, à savoir un appel d'offres ouvert, rendant ainsi la Commission d'Appel d'Offres compétente pour attribuer le marché sur la base de l'Article 59-II du Code des Marchés Publics, et pour se prononcer, par voie d'avis, sur toute modification du montant initial de ce dernier dès lors qu'elle représente une augmentation de plus de 5% par rapport audit montant initial.

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses Articles 26, 59 et 118,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son Article L5211-10,

Vu l'arrêté inter préfectoral DRCL/BCLI/2016-88 portant création de la Communauté de Communes Roumois Seine

;

Vu la délibération N° CC/AG/1-2017 en date du 4 janvier 2017, portant élection du Président de la Cdc Roumois Seine

;

Vu la Délibération n°CC/AG/192-2017 du 28 septembre 2017 portant délégation d'attribution en matière de marchés et accords-cadres du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire pour les modifications en cours d'exécution de marchés passés selon une procédure formalisée,

Vu l'Avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 31 octobre 2017 à 16h30,

**Considérant** la nécessité de permettre, en cette fin d'année, au service voirie de commander un volume de travaux supplémentaires,

**Le Bureau communautaire**, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

#### ➤ DÉCIDE

D'autoriser Le Président à signer l'avenant n°1 portant augmentation du montant initial du marché n°2014-02 relatif aux travaux d'entretien des voiries communautaires – Années 2015-2016-2017 conclu avec la société VIAFRANCE NORMANDIE.

Séance levée à 19h15

**Benoît GATINET**  
*Président*

